



ANF DIRSU - Recyclage Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

Date : 5 novembre 2025

Lieu : DR1-Villejuif

Nombre de stagiaires : 10

Objectifs

- Connaître les prescriptions de la réglementation sur le transport de matières dangereuses
- Connaître les responsabilités des intervenants dans la chaîne de transport (expéditeur, destinataire, transporteur, etc.)
- Savoir classer/identifier son produit selon les réglementations du transport : ADR (accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route), sensibilisation IATA (association internationale du transport aérien)
- Savoir comment emballer, expédier, transporter et/ou réceptionner un colis
- Être formé au titre du chapitre 1.3 de la réglementation ADR.

Public visé

Tout agent ayant déjà reçu une formation initiale TMD 1.3 et dont l'activité consiste à emballer, expédier, transporter, faire transporter ou réceptionner des marchandises dangereuses dans son unité (déchets dangereux inclus).

Les agents ayant reçu uniquement la formation réception de colis ne peuvent participer à cette action.

Modalités pédagogiques

Programme

Partie	1	-	Rappel	des	fondamentaux
-	Règlementation	relative	au transport	de matières	dangereuses
-	Les	responsabilités	des	des	intervenants
-	Les	classes	de	de	danger

- Classement / identification
- Les exemptions et régimes dérogatoires (1.1.3.6. Quantités limitées, exceptées...)
- Les emballages
- Marquage et étiquetage des colis (exercice)
- Documentation (déclarations de matières dangereuses...)

Partie 2 - Problématiques spécifiques

- Transports d'échantillons (bio, produits de synthèse, OGM...)
- Transport de batterie lithium
- Collectes et expéditions des déchets dangereux
- Missions sur le terrain

Qu'est-ce qu'une matière ou marchandise dangereuse ?

C'est une matière susceptible d'entraîner des conséquences graves pour les personnes, les biens et/ou l'environnement en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Les matières dangereuses ont été classées en 9 catégories ou "classes" par l'ONU : classe 1 à 9 et des sous-classes.

Sont également considérées comme dangereuses :

- Les piles et batteries au Lithium contenues dans tout appareil électronique
- Les matières biologiques infectieuses ou non (vaccin, virus, toxines...)
- La majorité des déchets chimiques...

Conditions d'inscription

Date limite d'inscription : 06/10/2025

Inscription : <https://formation.ifsem.cnrs.fr/>

Renseignements :
ifsem-formation.contact@cnrs.fr